

Presses universitaires François- Rabelais

Étienne Colaud | Marie-Blanche Cousseau

Chapitre 1. Étienne Colaud, enlumineur et libraire

p. 83-98

Texte intégral

HISTORIOGRAPHIE

Attributions anciennes

- 1 C'est à Paul Durrieu que l'on doit en 1889 l'association du nom de Colaud à la production de manuscrits historiés des *Statuts* de l'ordre de Saint-Michel réalisés sous le règne de François I^{er}. L'hypothèse était d'autant plus tentante qu'on disposait jusque-là d'un nom d'artiste sans œuvres et d'œuvres sans nom d'artiste. Dès 1850, Léon de Laborde avait en effet signalé dans son ouvrage *La Renaissance des arts à la cour de France* le nom d'« Etienne Collault enlumineur demourant a Paris² ». Il avait relevé, dans les comptes de l'Épargne de 1528, la mention d'un paiement de 72 livres tournois pour avoir fourni six livres des *Statuts* de l'Ordre commandés par le roi³. En 1855, dans le complément de cet ouvrage, il avait émis l'hypothèse selon laquelle l'artiste pouvait être le même qu'un certain peintre Étienne, qui avait reçu du souverain, en 1515, la somme de 60 sols pour soigner sa jambe cassée⁴. Le document de 1528 fut, par la suite, cité à de nombreuses reprises, mais souvent avec des erreurs, corrigées par Jules Guiffrey en 1879⁵.
- 2 Parallèlement, à l'occasion d'une notice consacrée à un manuscrit des *Statuts* réalisé sous Henri II, Auguste Dutilleux avait fait état de plusieurs documents relatifs à la confection de livres des *Statuts* sur ordre de François I^{er} : l'un d'entre eux concernait un certain Étienne « Coland », enlumineur⁶. Il s'agissait d'une quittance de 1523 extraite d'un recueil de pièces sur l'Ordre conservé à la Bibliothèque nationale. L'auteur citait également plus loin le document de 1528, sans établir de rapprochement⁷.
- 3 Manifestement, bien qu'il ne les cite pas, Paul Durrieu devait avoir pris connaissance, par le biais des publications antérieures, des deux mentions de paiement de 1523 et 1528 concernant l'enlumineur. En 1889, il pensait en effet reconnaître le style adopté par celui-ci dans les miniatures de six manuscrits, parmi lesquels un exemplaire des *Statuts* de l'ordre de Saint-Michel⁸. Il en définit la manière dans les termes suivants : « des peintures visant à l'effet et tirant l'œil, mais dont le dessin sec et dur et le coloris trop souvent

criard trahissent la faiblesse des exécutants⁹ ». En 1907, il souligna, pour une autre copie des *Statuts* conservée alors au musée du Public Record Office à Londres, celle d'Henri VIII, l'intérêt de pouvoir attribuer avec certitude sa réalisation à l'atelier d'Étienne Colaud¹⁰. En 1911, dans une étude sur l'ensemble de la production subsistante des manuscrits des *Statuts* de l'Ordre qu'il avait recensés, il consacra un court chapitre à ceux historiés réalisés sous le règne de François I^{er}¹¹. Il établit à cette occasion le rapprochement entre la quittance de 1523 et la mention de paiement de 1528 et conclut, excepté celui d'Henri VIII, à une production industrielle de ces livres dont les compositions se ressemblaient toutes ; la qualité des miniatures lui semblait médiocre. Il fit état, la même année, d'un autre exemplaire et d'un feuillet détaché des *Statuts* conservés en Italie et qualifia alors le *corpus* ainsi constitué de production exécutée en série durant les douze ou treize premières années du règne de François I^{er} « dans certaines boutiques de libraires telles que l'officine de l'enlumineur Étienne Collault¹² ». Il ne lui attribuait donc plus personnellement l'exécution des miniatures. C'est d'ailleurs l'idée qui est exprimée dans son article « La peinture en France depuis l'avènement des Valois (1442-1589) » paru la même année où il définit brièvement Étienne Colaud comme un enlumineur dont l'activité s'apparente à celle d'un entrepreneur et qui aurait travaillé pour la Cour sous le règne de François I^{er}¹³.

- 4 En 1915, Jules Guiffrey apporta de nouveaux éléments sur l'artiste¹⁴. Il signala un procès au Parlement entre ce dernier et François d'Argillières pour une cédule impayée en date du 10 décembre 1541. Il évoqua également la mention, dans le registre des insinuations du Châtelet de Paris de 1545, d'un « feu Etienne Courault, enlumineur à Paris », époux d'une défunte Jeanne Patouillard. Selon lui, Étienne Colaud et Étienne Courault pouvaient désigner la même personne. Nul ne jugea bon ensuite de poursuivre les recherches biographiques sur l'enlumineur, ni même de les rassembler. Il ne fut alors cité que comme l'un des rares noms d'historiens conservés du temps de François I^{er}¹⁵.

5 Malgré la position prudente adoptée finalement par Durrieu, nul ne s'avisa d'approfondir la question du rôle exact de l'enlumineur dans la production qui pouvait être rattachée à son nom. La qualité jugée « médiocre » des *Statuts* n'incitait d'ailleurs guère à le faire¹⁶. Le nom d'Étienne Colaud ou de son « atelier » fut donc accolé à la plupart de ces exemplaires conservés, sans que soit indiqué s'il s'agissait là d'œuvres autographes ou si le nom de l'enlumineur n'était rien d'autre qu'une convention pour désigner une production aux caractéristiques communes mais dont les rapports ne se situaient pas tous au même niveau¹⁷

Nouvelles propositions

6 La question devenait d'autant plus intéressante à reposer qu'en 1993, Mgr Gabriel avait noté dans un article consacré à la miniature d'un feuillet volant des *Statuts* des liens étroits avec le frontispice d'un manuscrit du *Registre du procès criminel du connétable de Bourbon*¹⁸ et qu'en 1997, Myra Orth avait évoqué le nom de Colaud pour le *Panégyrique de François I^{er}* de René Bombelles dans lequel elle reconnaissait sa main, en collaboration avec un autre enlumineur¹⁹. La même année, François Avril avait souligné que si l'artiste demeurait mal étudié, son intérêt résidait dans son activité prolifique, qu'il situait de 1520 à 1540, et dans ses contacts ponctuels avec d'autres personnalités de premier plan œuvrant pour la Cour²⁰.

7 Un premier travail universitaire, mené en 1999, mit en évidence, à travers l'étude des *Statuts*, l'intervention de plusieurs enlumineurs parmi lesquels l'une des mains, une personnalité majeure, se reconnaissait notamment dans un exemplaire des *Mémoires* de Philippe de Comynes²¹. À ce stade, on ne pouvait encore parler que d'un « groupe Colaud²² ».

8 Myra Orth, dans sa notice sur le *Panégyrique de François I^{er}*, ne fit état au final en 2001 que d'un enlumineur situé dans le cercle d'Étienne Colaud²³. La même année, Richard Cooper attribua à Colaud lui-même une traduction du *Paradis* de Dante par Bergaigne²⁴ et Marie-Hélène Tesnière un autre exemplaire, dans lequel Myra Orth distinguait deux mains²⁵. En revanche, c'est sous les termes « cercle »,

« groupe » ou « atelier de Colaud » qu'un feuillet historié et un livre d'heures passés sur le marché de l'art, un manuscrit exposé et un groupe d'antiphonaires conservés à Malte furent évoqués de 2005 à 2010²⁶. Il convient donc, avant d'aborder l'étude des œuvres qui ont été rattachées à son nom, d'essayer de mieux cerner la personnalité artistique de Colaud à la lumière des documents qui nous sont parvenus.

ÉTIENNE COLAUD, ÉCLAIRAGES SUR SA CARRIÈRE ET SON ENTOURAGE

- 9 L'origine d'Étienne Colaud reste à découvrir mais il est désormais possible d'avancer que sa naissance ne peut être postérieure à la dernière décennie du XV^e siècle, puisqu'il était déjà actif en 1512. Une mention portée à la fin d'un livre d'heures apparu récemment sur le marché de l'art précise en effet : « Ces presentes heures a l'usage de Romme ont esté faite par Estienne Colaud, enlumineur demourant a Paris en la rue de la Vielle Draperie, près la grant porte du Pallays, devant Saint Pierre des Assis. 1512 », année reproduite dans la marge du calendrier (fig. 106²⁷). Le style de Pâques ayant cours dans la capitale, la date d'achèvement du livre peut donc être située entre le 11 avril 1512 et le 26 mars 1513. La formule, singulière pour un manuscrit, s'apparente à celles figurant fréquemment sous la marque de libraires ou dans le colophon d'éditions imprimées²⁸. Elle mentionne l'adresse de l'enlumineur, une rue située en plein cœur de la Cité, à proximité de la cathédrale et menant au Palais.
- 10 Parmi les quatre documents comptables concernant la fourniture, pour le roi, d'exemplaires des *Statuts* durant la première moitié de son règne, l'une des quittances de 1523, relative à la réalisation de douze autres livres des *Statuts*, établit bien la distinction entre écrivains, enlumineurs et relieurs²⁹. En revanche, Colaud, dans la quittance qu'il délivre la même année indique qu'il a « fait [...] et livré six exemplaires³⁰ ». Le mandement de paiement de 1528 spécifie qu'il les « a escriptz, enluminez, relyez, et couverts³¹ ». Or, compte tenu de la rapidité avec lesquels ces exemplaires devaient être distribués aux chevaliers, il n'est guère possible d'envisager que Colaud ait pu assumer seul de

telles livraisons ni même qu'il ait pu élargir son champ de compétences à l'ensemble des techniques nécessaires à la réalisation d'un livre. À cet égard, il n'est pas anodin de relever que le terme « fait » employé en 1523 reprend celui du colophon de 1512. Rien n'exclut pour autant une implication de l'artiste dans le décor historié. Le terme « enlumineur » ou « historieur » qui le désigne habituellement dans les textes se rapporte en effet bien à un pan de son activité : le 23 décembre 1534, le chapitre de Notre-Dame autorisa qu'on lui paie 36 sous pour avoir orné de lettres dorées quatre manuscrits nouvellement écrits³². Rien ne prouve en revanche, comme l'avança A. Franklin en publiant, en 1867, une copie de ce document, que l'enlumineur ait été attaché à la bibliothèque capitulaire de manière permanente au même titre que l'écrivain Blondeau. Ce dernier avait, en effet, lors d'une séance du 2 mars 1528, obtenu l'autorisation de s'installer pour son travail dans une galerie proche de la librairie. L'hypothèse semble donc fondée en ce qui le concerne. Elle ne l'est guère par contre au sujet d'Étienne Colaud pour lequel on ne trouve aucune autre mention de paiements réguliers. Le registre capitulaire de Notre-Dame des années 1533 à 1536 contient certes une autre autorisation de paiement relative à l'enluminure de plusieurs livres nouvellement écrits, mais le nom du bénéficiaire n'y est pas indiqué.

11 Cette activité paraît en tous cas perdre de l'importance, au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, au profit de celle plus lucrative de libraire. En effet, en 1540, lorsqu'il assiste en tant que notable de Saint-Pierre des Arcis à la signature d'un contrat passé entre les marguilliers de cette paroisse et Simon de La Mothe pour le bail d'une maison rue de la Vieille Draperie, rue qu'il n'a donc vraisemblablement pas quittée depuis 1512, il est dit « marchand », ce qui, dans le milieu de l'enluminure, traduit une activité d'entrepreneur³³. En outre, après sa mort, survenue entre décembre 1541 et juin 1542, fut dressé l'inventaire de ses biens, pratique extrêmement rare, on l'a vu, pour les enlumineurs. Il possédait d'ailleurs des terres aux environs de Paris, à Sceaux notamment, dont l'estimation dans l'inventaire après décès d'un de ses gendres donne une vision

certes partielle mais révélatrice d'un certain niveau de fortune³⁴. Sa veuve ne lui survécut pas longtemps : en août 1545, étant malade, elle établit son testament, souhaitant notamment que soit légué 1 écu d'or au soleil à la fabrique de Saint-Pierre des Arcis ainsi que 20 sous à l'un des clercs de l'église, 1 écu à la confrérie de la Conception Notre-Dame aux Grands Augustins et 2 à celle de Sainte-Barbe à Saint-Denis de la Chartre³⁵ et demandant à être enterrée au cimetière des Saints-Innocents³⁶. Elle mourut avant le mois de novembre de la même année³⁷.

12 Il faut bien admettre que la carrière d'Étienne Colaud comporte encore des zones d'ombre. On ne dispose ainsi d'aucun indice pour définir la nature du conflit qui opposa, en 1541, l'enlumineur et François d'Argillières : procès professionnel ou d'ordre privé ? Il en va de même pour ses relations avec Galliot du Pré, marchand libraire au Palais³⁸. Celui-ci résidait aussi dans la rue de la Vieille Draperie depuis 1539, comme Jean II Trepperel ou, avant lui, Charles L'Angelier, tous deux libraires³⁹. Il fréquentait la même paroisse que Colaud et fut comme celui-ci témoin au contrat passé entre les marguilliers et Simon de La Mothe pour le bail d'une maison en 1540⁴⁰. Surtout, il fut en août 1545 choisi comme exécuteur testamentaire par la veuve de l'enlumineur⁴¹.

13 Étienne Colaud eut quatre filles, dont deux moururent de son vivant. La première, Claude, ne peut être issue que d'un premier mariage puisque son inventaire après décès est daté du 1^{er} juillet 1539⁴² et qu'elle laissa quatre enfants. La deuxième, Nicole, épouse de Guillaume Legay, maître lormier et éperonnier demeurant rue Saint-Jacques à l'enseigne Sainte Catherine, décéda avant le mois de décembre 1540⁴³. La troisième, Jeanne, fut mariée à un certain Laporte, marchand⁴⁴. Quant à la quatrième, Marie, elle épousa un enlumineur, Martial Vaillant⁴⁵.

14 Les documents concernant la branche issue de Claude apportent de précieuses indications sur la carrière de son père. Celle-ci avait épousé Hugues Vollart, qualifié de parcheminier dans un acte de 1529⁴⁶, puis de parcheminier juré de l'Université⁴⁷. De leur union naquirent quatre enfants : Claude, aînée de la fratrie, Marie, Marguerite et

Esprit qui exerça la même profession que son père⁴⁸. Peu de jours après la clôture de l'inventaire de sa femme, Hugues Vollart se remaria avec Jeanne Marchant, veuve de Jean Lorie. Il en eut une autre fille, Marie⁴⁹. Étienne Colaud devint curateur et subrogé tuteur de ses petits-enfants⁵⁰. Après son décès, cette fonction passa à Martial Vaillant ainsi qu'à l'époux de sa petite-fille Claude, Guillaume Bleuze⁵¹, maître potier d'étain rue Galande⁵². Hugues Vollart mourut entre le 18 mai 1547⁵³ et le 8 août de la même année, date à laquelle fut commencé l'inventaire de ses biens en l'hôtel à l'enseigne de l'Écu d'Alençon, situé rue Saint-Jacques⁵⁴. Il résidait dans cette rue depuis 1540 au moins⁵⁵.

15 Plusieurs actes permettent de prendre la mesure de son activité professionnelle, documentée depuis 1529⁵⁶. En 1540, un compagnon, Étienne Coiffart, demeurait chez lui⁵⁷ ; deux ans après, il prit en apprentissage Jean Haugart pour une durée de six ans⁵⁸. Dans l'acte de 1540, on le voit prendre la qualité de « marchand parcheminier bourgeois de Paris », ce qui montre l'importance à cette époque de son commerce⁵⁹. Il maniait d'ailleurs des sommes importantes : en 1537, il avait emprunté 100 écus d'or au soleil à Jean Mathieu, dit Girard, « marchand enlumineur de livres⁶⁰ », ce qui laisse supposer des liens commerciaux, voire privés, suffisamment étroits entre les deux hommes pour un prêt d'une telle importance. Peu avant sa mort, le 16 avril 1547, il reconnut devoir encore à la veuve de l'enlumineur la moitié de la somme⁶¹.

16 Son inventaire après décès indique un niveau de fortune élevé⁶² ; il laisse surtout entrevoir, outre la valeur de son matériel de parcheminier⁶³, l'étendue de sa clientèle, constituée d'officiers du Parlement, de la Chambre des comptes et de celle des requêtes, un personnel situé donc au Palais. Il approvisionnait aussi les gens du Châtelet. Les sommes qui lui sont dues sont loin d'être négligeables⁶⁴. Dans l'inventaire des lettres et des brevets, on relève également les noms de Claude Nyvelle, papetier à Essonne⁶⁵. Robert Rousset, parcheminier rue des Blancs-Manteaux⁶⁶, et celui de Louis Bullon, imprimeur demeurant près de Saint-Jacques du Haut Pas⁶⁷. Pierre Leconte, parcheminier de Saint-Léger d'Évreux, délivra une quittance en 1549 à sa

veuve pour une somme totale de 85 livres tournois due par le défunt⁶⁸.

- 17 L'intérêt de l'inventaire après décès d'Hugues Vollart ne réside pas uniquement dans les relations commerciales que ce gendre d'Étienne Colaud entretenait avec d'autres métiers du livre⁶⁹. Il permet aussi d'apporter des précisions concernant un autre des gendres de l'enlumineur, Martial Vaillant, « maistre enlumineur, bourgeois de Paris ». L'acte indique que celui-ci assumait la fonction de tuteur des petits-enfants d'Étienne Colaud après le décès de ce dernier. Mais, surtout, l'inventaire des papiers montre qu'il hérita en partie de sa succession, puisqu'il procéda le 6 novembre 1542 avec Hugues Vollart au partage de certaines de ses terres. Il en dota partiellement d'ailleurs l'une de ses filles en 1553⁷⁰. En 1545, il assistait en tant que témoin au contrat de mariage de Claude Vollart, sa nièce et la petite-fille d'Étienne Colaud, avec Guillaume Bleuze⁷¹.
- 18 Les autres actes concernant Martial Vaillant montrent qu'il tenait, lui aussi, une place importante sur la scène artistique parisienne. En juin 1523, il était l'un des gouverneurs de la confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste et passa, à ce titre, un marché pour la bannière de la confrérie⁷². En 1542, lorsqu'il hérita d'une partie de la succession d'Étienne Colaud, il fut qualifié de bourgeois de Paris⁷³. En janvier 1545, il résidait dans l'île de la Cité, rue Neuve-Notre-Dame et fit une offre à l'Hôtel-Dieu se montant à 80 livres tournois pour louer une maison située dans la même rue, à l'enseigne Sainte Catherine, mais sa proposition ne fut pas retenue⁷⁴. C'est à la fin de cette année qu'il fut témoin au contrat de mariage de sa nièce. Dans cet acte, il est désigné comme étant « enlumyneur et hystorieur, bourgeois de Paris⁷⁵ », puis « maître enlumineur » lorsqu'il assista deux ans après à l'inventaire après décès de son beau-frère, Hugues Vollart⁷⁶.
- 19 Bien que la profession ne soit pas renseignée, c'est sans doute lui qui, le 18 juillet 1548, figure parmi les membres de la confrérie de la Passion qui approuvèrent l'achat d'une portion de l'hôtel de Bourgogne destinée à l'érection de leur théâtre⁷⁷. En 1549, il reçut 32 sous de l'hôpital Saint-Jacques aux Pèlerins « pour le contenu en sa quittance » du 23 juillet 1549⁷⁸. Le paiement figure dans le chapitre des dépenses

concernant les « reparacions de livres, calices, reliquaires, ymaiges et aultres ». En 1553, le 8 mai, il maria l'une de ses filles, Geneviève, avec Louis Groulleau, marchand suivant la Cour, demeurant à Paris⁷⁹, et trois ans après, une autre, portant le même prénom, avec Jean Harent, sculpteur⁸⁰. Il y a tout lieu de penser, compte tenu de l'année de la première union, que Martial Vaillant était marié à Marie Colaud depuis 1540 au moins⁸¹.

20 En 1557, il reçut 54 livres tournois « pour l'enlumynure d'une paire d'heures pour le service de mondit seigneur », travail pour lequel il avait déjà reçu une avance l'année précédente, le total se montant à 109 livres⁸². On ne peut guère admettre, à la suite de Laborde, que le commanditaire ait été le roi. Le compte qui mentionne cette somme est tenu par Julien de Boudeville qui se dit « argentier du roy, daulphin et de messeigneurs les ducs d'Orléans, d'Anjou et d'Angoulesme et madame Marguerite » et porte sur le « fait de l'Argenterye desd. seigneurs et dame, dons, voyaiges, recompenses, [etc.] ». Le registre ne porte donc pas exclusivement sur les dépenses d'Henri II⁸³. Le paiement fait à Martial Vaillant clôt le chapitre « Offrandes, aumosnes et parties de la Chapelle ». Tous les autres articles figurant dans cette section concernent la réalisation d'une chapelle brodée⁸⁴. L'identité du destinataire de celle-ci n'y est pas indiquée, mais il ne peut s'agir que du dauphin, le futur François II. On y trouve en effet plusieurs mentions relatives à son saint patron qui figure, brodé, sur le parement d'autel⁸⁵. Une autre concerne la fourniture de drap jaune et bleu pour faire une couverture armoriée, avec « seize quartiers, en huit desquelz y a vingt quatre fleurs de lys et, aux autres, huit daulphins ».

21 Or, la Bibliothèque nationale conserve dans ses collections un livre d'heures à l'usage de Paris qui pourrait correspondre au paiement en question. Il s'agit du manuscrit n. a. lat 104⁸⁶. Cet ouvrage, transcrit sur parchemin en lettres bâtarde, est pourvu d'une décoration secondaire abondante, parmi laquelle des lettres ornées à la parisienne suggèrent, comme l'usage des Heures, une réalisation dans la capitale. À la fin du volume, imprimées sur parchemin, les prières à dire lors de la cérémonie du toucher des écrouelles, capacité de guérison réservée aux rois de France, ont été ajoutées au

corps de texte⁸⁷. On dénombre quinze miniatures de pleine page et huit petites. Que ce livre ait été conçu pour le dauphin est incontestable. Les armes de celui-ci, sommées d'une couronne et entourées du collier de l'ordre de Saint-Michel, figurent au bas de l'encadrement de deux miniatures : celle de Saint Jean à Patmos (f° 14r°) et celle de David jouant de la lyre (f° 76v°). Un décor héraldique présent sur des colonnes ou des cartouches placés au bas de l'encadrement de quatre scènes rappelle, par ailleurs, l'appartenance du destinataire du livre à la famille royale (f°s 39r), 59r°, 63r° et 72r°). Le texte a vraisemblablement été copié en 1555 : la table pascalle contenue dans le livre commence à partir de cette année⁸⁸. Il en va de même pour une partie des histoires au moins, comme l'atteste le chronogramme placé en bas de la miniature de l'Annonce aux bergers (f° 50r°). Le style des encadrements confirme bien une réalisation durant cette décennie⁸⁹. Ceux-ci imitent une architecture ou, plus simplement, un cadre en relief, avec des motifs décoratifs bellifontains de cuirs découpés, de masques, de têtes d'angelots, de dauphins affrontés ou encore de grappes de fruits. Rien de tel en revanche pour les compositions mêmes qui nous ramènent, pour plusieurs d'entre elles en tout cas, trois décennies en arrière.

22 En effet, plusieurs scènes évoquent celles que l'on trouve imprimées dans les années 1530. Ainsi, l'attitude des personnages de l'Annonciation rappelle la même scène figurant dans un livre d'heures à l'usage de Rome que Geoffroy Tory imprima à Paris en 1531 (fig. 1 et 2). Mais, surtout, la miniature de la Pentecôte, exception faite de l'encadrement et du cartel de texte, est identique à celles figurant dans deux livres d'heures du groupe Bellemare réalisés vers 1528-1530, à savoir les manuscrits Add. 35318 de la British Library de Londres et M 452 de la Pierpont Morgan Library (fig. 3 et 4⁹⁰). La comparaison entre la miniature du livre d'heures du dauphin et celle de l'exemplaire conservé à New York montre qu'il ne s'agit là que d'une reprise du schéma. Sous le rapport de l'exécution, les physionomies et la palette chromatique n'ont en effet rien de commun.

23 L'enlumineur du livre d'heures du dauphin a donc eu dans son fonds d'atelier des modèles belle mariens. Un recours à l'imprimé ne peut être exclu, mais la scène de la Pentecôte n'incite guère à retenir cette hypothèse. Quoiqu'il en soit, ces compositions n'étaient plus guère en faveur aux alentours de 1555. On sait qu'Olivier Mallard récupéra le fonds de Tory et réimprima ainsi l'édition de 1531 en 1541 ; les gravures y figurant se retrouvent, réadaptées, dans un livre d'heures imprimé par Jacques Kerver en 1550⁹¹ ; on n'en trouve plus trace après cette date. Que l'on ait affaire à un enlumineur actif en 1530, qui affectionnait par conséquent ces compositions, pourrait donc expliquer la présence de scènes démodées dans le livre d'heures du dauphin, mais remises au goût du jour par le biais des encadrements. Or, ce profil correspond à ce que l'on connaît de Martial Vaillant, puisqu'il est documenté à Paris depuis 1523. L'attribution du livre d'heures du dauphin à Martial Vaillant concorderait bien en tous cas à la teneur du paiement de 1557 et au style, désuet, des compositions y figurant.



Fig. 1 > *Martial Vaillant, BnF, ms. n.a.lat. 104, livre d'heures du dauphin François, f° 25r°, Annonciation.*



Fig. 2 > Horae in laudem beatissimae Virginis Mariae, Paris, G. Tory, 1531, Annonciation.



Fig. 3 > *Martial Vaillant, BnF, ms. n. a. lat. 104, livre d'heures du dauphin François, f° 72r°, Pentecôte.*

24 On ne sait si Vaillant poursuivit son activité par la suite. Actif depuis 1523 au moins, il devait être en 1557 relativement âgé.

Cinq ans après, il n'était, en tous cas, manifestement plus en état de travailler. En échange d'une donation, son fils Jean et l'épouse de celui-ci s'engagèrent alors à payer ses dettes et celles de sa femme, Marie Colaud, à les loger, les nourrir, les soigner et leur assurer un enterrement convenable⁹². L'acte révèle que Jean appartenait aussi au milieu du livre, puisqu'il y est dit « maistre escrivain ».

- 25 Parmi les homonymes de Colaud relevés dans les archives, certains, associés aux métiers du livre, pourraient lui être apparentés. Un certain Courauld (ou « Coraldus »), libraire juré, comparut le 8 octobre 1521 devant l'Université pour avoir vendu des livres défendus qu'il prétendit avoir reçu de son beau-père, libraire à Lyon⁹³. En 1541, Claude Colleau, maçon rue Saint-Victor à l'enseigne du Pressoir, mit son fils Jean en apprentissage pour quatre ans chez Nicolas Barbou, imprimeur de livres à la même adresse⁹⁴. Il semble que c'est le même apprenti qui, l'année suivante, fut finalement mis en service pour deux ans avec Jean Réal, imprimeur et compositeur demeurant dans le même quartier, rue Traversine, moyennant 10 livres tournois⁹⁵. Un Jean Coulleau est qualifié de « libraire et menucier » dans un contrat d'apprentissage passé en février 1548⁹⁶.
- 26 De même, on connaît un Jean Vaillant, enlumineur, locataire en 1517 d'une maison à l'Image sainte Catherine, rue des Carmes ou rue du Mont-Saint-Hilaire⁹⁷. En 1556, le 29 août, le notaire Maupeou enregistra le contrat de mariage de Jean Vaillant, écrivain demeurant rue Saint-Germain l'Auxerrois, à l'enseigne de la Flûte, avec Marie des Maisières, qui mourut l'année suivante⁹⁸, mais, faute de documents autres que l'acte de 1562 cité précédemment, on ne peut savoir s'il s'agit du fils de Martial Vaillant ou d'un homonyme. En janvier 1557, un autre Jean Vaillant, l'aîné, marchand drapier, fils de Nicole Couriache et de Claude Vaillant, en son vivant marchand bourgeois de Paris, épousa Charlotte, fille de Jeanne Bade et de Jean de Roigny, libraire juré en l'université de Paris⁹⁹. Une Marguerite Vaillant enfin, fut la seconde femme d'un autre libraire juré, Jacques I du Puy, avec lequel elle eut un fils¹⁰⁰.
- 27 L'ensemble des documents dont on dispose montre donc qu'Étienne Colaud jouissait d'une certaine notoriété au sein

du milieu de l'enluminure. Pour autant, peut-on lui attribuer des œuvres subsistantes ? Jusqu'ici, les exemplaires des *Statuts* de l'ordre de Saint-Michel avaient formé la base de la constitution d'un *corpus*, sans que soit tenté, sinon par Durrieu, une réelle définition de son rôle au sein de cette production. Mais l'apparition inattendue du livre d'heures portant sa souscription, document capital pour la connaissance de la carrière de l'artiste, fournit également, en confrontant les informations avec celles découlant de l'étude des *Statuts*, le point de départ indiscutable à l'établissement de son œuvre.

LE LIVRE D'HEURES DE 1512

- 28 Ce livre d'heures, qui comporte 103 feuillets, présente un caractère homogène par l'écriture et la décoration secondaire. Le texte a en effet été transcrit dans une écriture humanistique dont le canon, par sa régularité, évoque les caractères typographiques romains que l'on employait alors à Paris à un moment où ceux gothiques, inspirés des lettres en formes, étaient encore en faveur. Du reste, une édition imprimée a visiblement été employée comme modèle pour la transcription : la souscription finale s'apparente, on l'a vu, à celles figurant sous la marque de libraires ou dans le colophon d'éditions contemporaines. Surtout, l'expression *totaliter ad longum* de l'*explicit* – *Finit officium dive Marie Virginis secundum usum Romanum totaliter ad longum* –, version abrégée de *totaliter ad longum, sine require*, rarement employée dans les incunables, est, dans les livres d'heures imprimés contemporains du manuscrit, quasiment systématique¹⁰¹. Si les lettres ornées, les pieds-de-mouches et boutsde-ligne sont manifestement l'œuvre d'un seul exécutant, il n'en va pas de même en revanche pour les 19 grandes miniatures et les plus petites qui illustrent le volume. Deux enlumineurs s'y sont en effet partagé le travail, parfois au sein d'un même cahier.
- 29 L'une de ces mains présente de toute évidence des affinités formelles mais aussi stylistiques avec le groupe Pichore. On lui doit quatre miniatures : l'Annonce aux bergers, l'Adoration des mages, la Pentecôte et la Fuite en Égypte.

Ainsi, l'encadrement de cette dernière (fig. 5) est d'un esprit très proche de celui entourant la même scène dans un livre d'heures attribué à Pichore et conservé à New York (fig. 6¹⁰²). Certes, le soubassement diffère entre les deux miniatures, mais les colonnes de couleur dorée et l'entablement droit qui viennent agrémenter deux feuilles d'acanthes formant un arc accolé relèvent d'un esprit commun. Il en va de même pour deux des trois anges, dont l'attitude et la physionomie sont similaires, de même que la couleur des robes dont ils sont vêtus, ce qui exclut la simple copie d'une composition imprimée. La figure de Joseph et la mule peuvent, quant à eux, être mis en parallèle avec ceux d'un volume plus tardif, daté de 1518 et réalisé en collaboration avec d'autres enlumineurs¹⁰³. Enfin, la Vierge et l'enfant sont identiques à ceux du livre d'heures d'Henri IV, dû au Maître des Triomphes de Pétrarque, un associé étroit de Pichore, sans analogies cette fois au niveau des physionomies ni des couleurs employées¹⁰⁴.



Fig. 4 > Groupe Bellemare, New York, Pierpont Morgan Library, ms. M 452, livre d'heures, f^o 80r^o, Pentecôte.



Fig. 5 > *Collaborateur d'Étienne Colaud, coll. privée, livre d'heures portant la souscription de Colaud, f° 45v°, Fuite en Égypte.*

- 30 Les quinze grandes miniatures et les plus petites peintes par le second exécutant présentent une facture et une gamme chromatique très différentes. En dépit de l'or, des teintes franches de rouge, azur, et vert et d'un orange vif qu'emploie cet artiste, l'importance qu'il y accorde au blanc en font des semi-grisailles. En revanche, certaines de ces miniatures trahissent l'emprunt de scènes ou de silhouettes identifiées non seulement dans des éditions imprimées portant le nom

de Pichore ou dans celles de libraires auxquels cet historieur a fourni des compositions, mais aussi dans des manuscrits de son groupe.

31 Ainsi, plusieurs encadrements, reproduits parfois à l'identique, comme celui de la Nativité¹⁰⁵, rappellent, par leur lourdeur, certains de ceux employés dans l'édition d'avril 1504 de Rémy de Laistre et de Pichore¹⁰⁶ ou encore ceux de l'une des éditions de Germain Hardouyn imprimée vers 1511¹⁰⁷. De même, la composition de cette Nativité fournit de nombreux points de comparaison formels avec la seconde édition de Pichore¹⁰⁸. La transposition y est ici assez libre. Les physionomies ont été modifiées de même que le cadrage. La poutre retenant le toit a disparu, le mur, au lieu d'être oblique, est représenté de manière frontale, la disposition des animaux a évolué et l'artiste a substitué à la selle figurant au premier plan à droite une arcade. En revanche, les silhouettes de la Vierge, du Christ et de Joseph sont quasiment identiques.



Fig. 6 *Groupe Pichore, New York, Pierpont Morgan Library, ms. M 85, livre d'heures, f° 56v°, Fuite en Égypte.*

32 Ces observations valent cependant tout autant avec une miniature ornant un livre d'heures attribué à un associé de Pichore¹⁰⁹ Aussi, à moins d'une troisième édition combinant le type d'encadrement de la première et la composition de la seconde, seul un accès direct au fonds de modèles de Pichore lui-même peut expliquer de telles analogies, d'autant que le programme iconographique du livre d'heures de 1512 ne trouve aucun équivalent avec les éditions de Pichore, et pas

davantage avec celles de Gilles et Germain Hardouyn, de Le Rouge ou encore de Simon Vostre dans lesquelles sont employées des compositions de l'historieur. D'ailleurs, les caractéristiques matérielles du livre d'heures de 1512 impliquent des liens étroits, dans la mesure où les deux artistes interviennent dans un même cahier.

- 33 C'est ce que confirment d'autres miniatures, parmi lesquelles celles de Saint Jean à Patmos (fig. 7), qui s'inspire manifestement de celle d'un livre d'heures de Pichore basée sur une composition de Poyer (fig. 8¹¹⁰). Le cadrage a certes été élargi et quelques détails ont été modifiés : ainsi, l'aigle, au lieu d'être coupé, déploie ses ailes et tourne la tête du côté opposé. En revanche, la figure de l'évangéliste, à l'exception de sa physionomie, est reprise à l'identique.



Fig. 7 > Étienne Colaud, coll. privée, livre d'heures portant la souscription de Colaud, f° 7r°, Saint Jean à Patmos.



Fig. 8 > Groupe Pichore, Cambridge, Fitzwilliam Museum, Marlay Cutting, fr. 8 C, feuillet volant d'un livre d'heures, Saint Jean à Patmos.

34 Si les compositions du premier historieur et la facture nous ramènent à Pichore ou à ses proches associés, il paraît logique de ne pas reconnaître en lui Étienne Colaud, à supposer d'ailleurs que ce dernier soit réellement intervenu dans l'exécution des miniatures du livre d'heures. En effet, les recherches qui ont été menées sur le groupe Pichore ont permis d'établir de manière convaincante que l'on ne peut

plus suivre sa production après 1520. Or, Étienne Colaud est bien documenté comme étant actif jusque dans la décennie suivante. Il y a donc tout lieu de penser qu'il est l'exécutant principal du livre d'heures qui, quoique nettement soumis à l'influence du groupe Pichore, possède néanmoins déjà un style et une facture propres.

- 35 Pour confirmer cette hypothèse, il faut revenir à l'examen des exemplaires historiés des *Statuts* de l'ordre de Saint-Michel sous le règne de François I^{er}. Aucune étude d'ensemble sur ces manuscrits n'a en effet été menée depuis la publication de Durrieu qui, en 1911, mettait en évidence le rôle d'Étienne Colaud au sein de cette production en série des *Statuts* du règne de François I^{er}¹¹¹. Il en va de même, en dépit d'une bibliographie abondante apportant des éclairages partiels, pour l'histoire de l'Ordre lui-même et son fonctionnement durant la première moitié du XVI^e siècle¹¹². De nombreuses incertitudes demeurent donc sur la tenue de chapitres, sur la date de nomination ou le nombre de chevaliers : on ne sait pas, par exemple, à quelle date François I^{er} fut fait chevalier¹¹³. Cette méconnaissance porte également sur la transgression des clauses contenues dans les *Statuts*, comme Philippe Contamine l'a montré pour la fin du Moyen Âge. Or, on ne peut mener une étude de la production subsistante des manuscrits des *Statuts* du règne de François I^{er} sans aborder au préalable ces questions.

Notes

1. P. Durrieu, « Les manuscrits à peintures... », n^{os} LXXVII-LXXXII. Cheltenham, coll. Sir Thomas Phillips (1889), n^{os} 1323, 3110, 3112, 4791, 6448 et 9297.
2. L. de Laborde, *La Renaissance...*, t. I, p. 283.
3. Le document a donné lieu à de nombreuses erreurs à commencer par Laborde (*ibid.*) pour la date ou le nombre d'exemplaires des *Statuts* (*Allgemeines Künstlerlexikon...*, t. 20, p. 280).
4. L. de Laborde, *La Renaissance...*, t. II, p. 747.
5. J. Guiffrey, « Étienne Collault... », p. 67-68.
6. A. Dutilleux, *Notice...*, p. 33-34. Le document fut publié à nouveau par F. Mazerolle, *Documents...*, n^o 101.
7. A. Dutilleux, *Notice...*, p. 109.

8. P. Durrieu, « Les manuscrits à peintures... », n^{os} LXXVII-LXXXII.
9. *Ibid.*, p. 409
10. Kew, Nat. Arch., E. 36/276. P. Durrieu, « Communication... », p. 283.
11. Cheltenham, coll. Sir Thomas Phillips (1889), n^{os} 1323 et 4314 ; Kew, Nat. Arch., E. 36/276; Londres, Brit. Libr., ms. Harley 4485; Milan, Bibl. Trivulziana, cod. 1394; BnF, mss fr. 14361, 14365, 19815, 19816 et 19818; Turin, Bibl. nat., cod. Gallicus CXXX ou L. V. 39. P. Durrieu, *Les manuscrits des Statuts...*, p. 17-21.
12. Vatican, BAV, ms. Reg. lat. 626; Milan, Bibl. Ambrosiana, F. 277 Inf. n^o 59 (alors salle F. n^o 49). P. Durrieu, *Notes...*, p. 16-17.
13. P. Durrieu, « La peinture en France... », p. 765.
14. J. Guiffrey, *Artistes parisiens...*, n^o 33, n. 7.
15. A. Blum et P. Lauer, *La miniature française...*, p. 49.
16. Cécile Scailliérez se fait l'écho, en 1996, de cette opinion. En renvoyant à l'étude de Durrieu, elle cite l'exemple de la production quasi industrielle des *Statuts* par Colaud pour mieux souligner la spécificité de la miniature à laquelle elle consacre son attention. C. Scailliérez, « Un portrait méconnu... », n. 8.
17. Pour ceux de La Haye, Musée Meermanno-Westreenianum, ms. 10 C 8 (*Praal, ernsten emotie...*, n^o 53, notice de A.S. Korteweg ; A.S. Korteweg, *Guide...*, p. 61) ; Los Angeles, Charles E. Young Research Libr., ms. 170/700 (*Statutes and Ordinances...* RSB, fonds 183 n^o 1034); Milan, Bibl. Ambrosiana, F. 277 Inf. n^o 59 (A.L. Gabriel, « An Illuminated Page... », p. 115); Naples, Bibl. oratorienne des Girolamini, ms. C.F. 1-3 (*Codici miniati ...*, p. 110 et n^o 35, notice de T. D'Urso) ; Saint-Pétersbourg, RNB, ms. Fr. Q.v.II, 2 (A. de Laborde, « Les principaux manuscrits... », p. 107-108 ; A. Sterligov et T. Voronova, *Les manuscrits enluminés...*, p. 212-213).
18. BnF, ms. fr. 5109. A.L. Gabriel, « An Illuminated Page... », p. 115.
19. Chantilly, Musée Condé, ms. 892 (XIV H 2). M.D. Orth, « Dedicating Women... », p. 24, n. 50; *Id.*, « French Renaissance Manuscripts... », 2001, p. 257-258.
20. F. Avril, « Compte rendu... », p. 300.
21. M.-B. Cousseau, *Recherches...*
22. Nantes, Musée départemental de Loire-Atlantique Thomas Dobrée, ms. XVIII. M.-B. Cousseau, « Les *Mémoires...* ».
23. *L'art du manuscrit...* (notice de M.D. Orth).
24. BnF, ms. n.a.fr. 4119. R. Cooper, « Dante sous François I^{er}... », p. 400.
25. BnF, ms. fr. 1537. *Le Cardinal, la Fronde...*, n^o 2 (notice de M.-H. Tesnières) ; M.D. Orth, « Les Puys en image... », p. 55.

26. *Valuable Printed Books...*, lot 7, passé ensuite en vente à Montignac, *Principaux résultats...*, lot 834. BnF, ms. fr. 462. *François I^{er}...*, n° 17 (notice de P.-G. Girault). Malte, Musée conventuel Saint-Jean, livres I-VIII ; I. Delaunay, « Le Maître des Entrées parisiennes », p. 61. *Books of Hours*, Paris, Galerie Les Enluminures, BOH n° 3.

27. [p. j. 14].

28. Ainsi, on peut citer l'une de celles de Simon Vostre, contemporaine du manuscrit : « Ces presentes Heures a l'usage de [Chalons] toutes au long, sans requerir, avec les figures et signes de l'Apocalypse, les Miracles Nostre Dame, les Accidens de l'homme et plusieurs aultres hystoires de nouveaux adjuostees [sic] ont esté faictes a Paris pour Symon Vostre, libraire demourant à la rue neufve, près la grant eglise. » Cité d'après P. Lacombe, *Livres d'heures...*, n° 233.

29. BnF, ms. Clairambault 1242, 1523, 22 janvier (n. st.), p. 1630 [p. j. 31].

30. BnF, ms. Clairambault 1242, 1523, 9 janvier (n. st.), p. 1629-1630. Publié par A. Dutilleux, *Notice...*, p. 33.

31. Arch. nat., KK 96, 1528, après le 10 septembre, f° 550r°-v°. Publié par L. de Laborde, *La Renaissance...*, p. 283.

32. Arch. nat., LL 139, 1534, 23 décembre. Publié par A. Franklin, *Les anciennes bibliothèques...*, t. I, p. 30 et 60, d'après une copie du XVII^e siècle d'extraits des *Registres du chapitre de l'Église de Paris* (Bibl. de l'Arsenal, ms. 6259, t. I, p. 25).

33. Arch. nat., S 3483, 1540, 30 janvier (n. st.) [p. j. 18].

34. L'inventaire est mentionné dans celui dressé après la mort d'Hugues Vollart. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 125, 1547, 8 août-26 octobre [p. j. 24]. Signalé par A. Parent, *Les métiers...*, p. 55.

35. Ces deux confréries ne sont pas indiquées dans l'état des confréries parisiennes avant la Révolution dressé à l'occasion de l'exposition *Images de confréries parisiennes...*

36. BnF, ms. n.a.fr. 12069, 1545, 23 août, f. 12774 [p. j. 22].

37. La date *ante quem* de sa mort est donnée par la donation de Pierre et Denise Hierement, ses neveux, en faveur de leur père. Arch. nat., Y 92, 1545, 4-6 novembre [p. j. 23]. Signalé par J. Guiffrey, *Artistes parisiens...*, n° 33, n. 7.

38. L'inventaire dressé après le décès de Galliot du Pré ne conserve aucune mention concernant l'enlumineur permettant d'apporter davantage de précisions (Arch. nat., Min. cent., LXXIII, 43, 1561, 12 avril ; analysé par A. Parent, *Les métiers...*, p. 217-251).

39. *Ibid.*, p. 218. ; P. Renouard, *Répertoire...*, p. 22, 236 et 413-414.

40. Arch. nat., S 3483, 1540, 30 janvier (n. st.) [p. j. 18]. La rue de la Vieille Draperie était située en partie dans la censive de l'Archevêché, cf.

A. Brette, *Atlas...*, t. I, f^{os} 37-38. La paroisse Saint-Pierre des Arcis en comprenait la section occidentale au XVI^e siècle. Les recherches menées sur les titres de rentes ou de propriété de cette rue pour le XVI^e siècle se sont révélées infructueuses (Arch. nat., S 847A, 1077, 1100-1101, 3448, 3483, 3648, 3650 ; H5 3750).

41. BnF, ms. n.a.fr. 12069, 1545, 23 août, f. 12774 [p. j. 22].

42. Son inventaire après décès est mentionné dans celui d'Hugues Vollart (Arch. nat., Min. cent., CXXII, 125, 1547, 8 août-26 octobre) [p. j. 24] ainsi que dans un acte de 1549, par lequel Guillaume Bleuze reconnaît l'avoir reçu de la veuve d'Hugues Vollart (Arch. nat., Min. cent., C, 33, 1549, 10 septembre).

43. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 172, 1540, 28 décembre [p. j. 19]. L'adresse précise de Guillaume Legay est donnée le 27 novembre 1542, date à laquelle il prend un apprenti. E. Coyecque, *Recueil...*, t. I, n^o 1922. Sans pouvoir établir avec certitude un lien de parenté, il convient de signaler deux enlumineurs contemporains demeurant au mont Saint-Hilaire portant le même nom. Le premier, Jean, fils d'un fripier, est documenté de 1539 à 1553 (Arch. nat., Min. cent., XI, 13, 1553, 13 octobre) ; le second, Jacques, en 1546 (Arch. nat., Min. cent., XI, 26, 1546, 28 septembre).

44. Elle est mentionnée dans l'inventaire après décès d'Hugues Vollart (Arch. nat., Min. cent., CXXII, 125, 1547, 8 août-26 octobre) [p. j. 24].

45. Arch. nat., Min. cent., LIV, 161, 1562, 18 janvier (n. st.) [p. j. 29].

46. E. Coyecque, *Recueil...*, t. I, n^o 1030 (Bollard).

47. Il est qualifié ainsi dans le contrat de mariage de sa fille aînée en 1545, dans son inventaire après décès et dans d'autres actes relatifs à sa succession.

48. P. Renouard, *Documents...*, p. 33, 153 et 279.

49. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 125, 1547, 8 août-26 octobre [p. j. 24]. Le nom du premier époux de Jeanne Marchant est indiqué dans une procuration qu'elle donne avec Hugues Vollart pour un héritage (Arch. nat., Min. cent., CXXII, 172, 1540, 31 décembre).

50. Cf. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 125, 1547, 8 août-26 octobre [p. j. 24].

51. Son nom est écrit parfois « Bleure ».

52. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 29, 1545, 26, 31 janvier et 7 mars (n. st.) [p. j. 21]. E. Coyecque (*Recueil...*, t. I, n^o 3371) dans l'analyse qu'il donne de l'acte n'indique pas la mention du défunt Étienne Colaud, « ayeul maternel » de Claude.

53. Le 7 mai, Hugues Vollart passa marché avec deux maçons pour la construction d'un puits ; une quittance de 18 livres tournois lui est

délivrée le 18 mai par ces derniers (Arch. nat., Min. cent., C, 27, 1547, 7 et 18 mai).

54. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 125, 1547, 8 août-26 octobre [p. j. 24].

55. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 172, 1540, 31 décembre. En 1548, son gendre Guillaume Bleuze et Claude y sont également établis [Arch. nat., Min. cent., C, 28, 1548, 27 mars (n. st.)].

56. E. Coyecque, *Recueil...*, t. I, n° 1030 (Bollard).

57. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 172, 1540, 19 mai.

58. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 1294, 1542, 13 février (n. st.).

59. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 172, 1540, 31 décembre.

60. La dette contractée est mentionnée dans une attestation du 6 novembre 1547 donnée par Jeanne Malassis, veuve de Jean Mathieu dit Girard, à Jeanne Marchant, veuve du parcheminier (Arch. nat., Min. cent., C, 27, 1547, 6 novembre). Jean Mathieu dit Girard mourut entre 1537, année où Vollart lui emprunta la somme [p. j. 25], et le 28 octobre 1540, date à laquelle sa veuve racheta au libraire Jérôme de Gourmont, son cousin, une part d'héritage sur une maison située à Corbeil (Arch. nat., Min. cent., CXXII, 85, 1540, 28 octobre).

61. La cédule est signalée dans l'attestation de Jeanne Mallasis. Arch. nat., Min. cent., C, 27, 1547, 6 novembre [p. j. 25].

62. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 125, 1547, 8 août-26 octobre [p. j. 24]. Il possédait notamment, outre les terres héritées d'Étienne Colaud, des terres à Ivry et d'autres à Charonne. Cf. aussi E. Coyecque, *Recueil...*, t. II, n° 4964. Arch. nat., Min. cent., VI, 11, 1544, 30 décembre ; C, 29, 1548, 26 août.

63. La prisée de son matériel, effectuée le 9 août, comprend aussi bien des bottes de parchemin que des rames de papier et se monte à la somme de 193 livres 7 sous 6 deniers tournois.

64. Deux ans après son décès, certaines sommes n'étaient d'ailleurs pas encore recouvrées : en novembre 1549, Pierre de Saint-Julien, procureur en Parlement, s'acquitta enfin de 12 livres tournois qu'il devait « pour raison et delivrance de papier et perchemin [...] baillé aud. de Saint Julien ou a ses clerctz » auprès de la veuve d'Hugues Vollart et de son gendre (Arch. nat., Min. cent., C, 33, 1549, 15 novembre).

65. Le brevet, indiqué dans l'inventaire après décès d'Hugues Vollart, est daté du 29 décembre 1540. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 125, 1547, 8 août-26 octobre [p. j. 24].

66. Cédule du 25 mars 1543. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 125, 1547, 8 août-26 octobre [p. j. 24].

67. Cédule du 23 juillet 1544. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 125, 1547, 8 août-26 octobre [p. j. 24].

68. Arch. nat., Min. cent., C, 33, 1549, 13 septembre. Il reçut de la veuve 25 livres tournois.
69. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 125, 1547, 8 août-26 octobre [p. j. 24].
70. Arch. nat., Min. cent., LXXVIII, 29, 1553, 8 mai [p. j. 26].
71. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 29, 1545, 26 et 31 janvier, 7 mars (n. st.) [p. j. 21].
72. E. Coyecque, *Recueil...*, t. I, n° 420.
73. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 125, 1547, 8 août-26 octobre [p. j. 24].
74. Arch. Ass. publ., fonds de l'Hôtel Dieu, Brièle 6383, 1545, 24 janvier (n. st.), f° 114r°.
75. Arch. nat., Min. cent., XXXIII, 29, 1545, 26 et 31 janvier, 7 mars (n. st.) [p. j. 21].
76. Arch. nat., Min. cent., CXXII, 125, 1547, 8 août-26 octobre [p. j. 24]. Il est indiqué dans les mêmes termes en 1549 et en 1556.
77. G. A. Runnalls, « La confrérie de la Passion... », p. 187-189.
78. Arch. Ass. publ., fonds Saint-Jacques aux Pèlerins, Brièle 1704, f° 48v°.
79. Arch. nat., Min. cent., LXXVIII, 29, 1553, 8 mai [p. j. 26].
80. Arch. nat., Min. cent., LXXVIII, 37, 1556, 29 janvier (n. st.) [p. j. 27].
81. Fait étonnant, le nom de celle-ci n'est pas indiqué dans les deux contrats ; c'est la donation de 1562 qui en fournit la preuve. Arch. nat., Min. cent., LIV, 161, 1562, 18 janvier (n. st.) [p. j. 29].
82. Arch. nat., KK 106, 1557, quartier de janvier à mars (n. st.) [p. j. 28]. Publié par L. de Laborde, *La Renaissance...*, t. I, p. 305-306, avec une lecture erronée du nom de l'enlumineur (Galland). Les comptes de l'année précédente ne sont pas conservés, mais il en est fait mention dans le paiement de 1557.
83. Arch. nat., KK 106, f° 1r°. La somme totale se monta à 109 livres 4 sous tournois.
84. Arch. nat., KK 106, f° 1r°-v°.
85. Arch. nat., KK 106, f° 1v°.
86. E. Quentin-Bauchart, *La bibliothèque de Fontainebleau...*, 1891, p. 190. *Catalogue des manuscrits en écriture latine...*, t. IV, 1981, p. 49.
87. BnF, ms. n. a. lat. 104, f°s 123r°-126v°.
88. BnF, ms. n. a. lat. 104, f° 1v° : almanach pour 17 ans commençant en 1555.
89. *Livres d'heures royaux...*, 1993 ; M.D. Orth, « L'enluminure au temps de Henri II », p. 249-260 ; E.A.R. Brown, « Les heures dites de Henri II... », p. 261-292.

90. Pour la datation, cf. M.D. Orth, « French Renaissance Manuscripts... », 1988, p. 9.
91. A. Bernard, *Geofroy Tory...*, p. 162-164. Pour l'édition de 1541, voir par exemple H. Tenschert et I. Nettekoven, *HORAE B.M.V...*, n° 135.
92. Arch. nat., Min. cent., LIV, 161, 1562, 18 janvier (n. st.) [p. j. 29].
93. P. Renouard, *Répertoire...*, p. 98.
94. E. Coyecque, *Recueil...*, t. I, n° 1950.
95. Arch. nat., Min. cent., XI, 4, 1542, 13 novembre. Dans l'acte analysé par Coyecque, il est âgé de douze ans, dans celui de 1542, de treize ou quatorze ans. Jean Réal est documenté de 1538 à 1557 (P. Renouard, *Répertoire...*, p. 361-362).
96. Arch. nat., Min. cent., VI, 19, 1548, 20 février (n. st.). Godefroy définit le terme « menucier » comme désignant l'ouvrier, dans chaque métier, chargé d'exécuter les ouvrages les plus délicats. F. Godefroy, *Dictionnaire...*, t. V, s. v.
97. P. Renouard, *Documents...*, p. 270.
98. Le contrat est mentionné dans l'inventaire après décès de Marie des Maisières (Arch. nat., Min. cent., LIV, 226quater, 1557, 6-7 septembre ; analysé par F. Greffe et V. Brousselle, *Documents...*, n° 1471). Les minutes de Maupeou n'en conservent pas la trace (Arch. nat., Min. cent., VIII, 225-228).
99. Arch. nat., Min. cent., XLIX, 56, 1557, 13 janvier (n. st.). Signalé par A. Parent, *Les métiers...*, tab. 193-194. Ce libraire et imprimeur est documenté de 1529 à 1565. P. Renouard, *Répertoire...*, p. 380.
100. L'imprimeur exerçait depuis 1545. P. Renouard, *Répertoire...*, p. 135.
101. Parmi les exemplaires conservés à Paris et consultés par Paul Lacombe, seuls cinq incunables comportent cette mention. P. Lacombe, *Livres d'heures...*, n^{os} 53, 63, 68, 70 et 71.
102. New York, Pierpont Morgan Library, ms. M 85. C. Zöhl, *Jean Pichore...*, p. 187.
103. E. König, G. Bartz et H. Tenschert, *Leuchtendes Mittelalter. Neue Folge*, t. III, n° 24. C. Zöhl, *Jean Pichore...*, p. 192.
104. BnF, ms. lat. 1171. C. Zöhl, *Jean Pichore...*, p. 190, pl. 77.
105. Identique dans la Vierge trônant.
106. *Horae ad usum Romanum*, Paris, Jean Pichore et Rémy de Laistre, 1504, 5 avril.
107. *Hore dive virginis Marie secundum usum Romanum*, Paris, Gilles Hardouyn pour Germain Hardouyn, s. d. [vers. 1511]. C. Zöhl, *Jean Pichore...*, pl. 153.

108. *Horae intemerate virginis Marie secundum usum Romanum*, Paris, Jean Pichore et Rémy de Laistre, 1504, 24 septembre.

109. *Livre d'heures Astor-Aubery de Frawenberg*, Paris, Galerie Les Enluminures. C. Zöhl, *Jean Pichore...*, p. 191.

110. Cambridge, Fitzwilliam Museum, Marlay Cutting, fr. 8 C. C. Zöhl, *Jean Pichore...*, p. 184.

111. P. Durrieu, *Les manuscrits des Statuts...*

112. Pour les sources imprimées et manuscrites relatives à l'Ordre, voir en premier lieu l'ouvrage de G. Saffroy, *Bibliographie généalogique...*, t. I, n^{os} 6194-6281, et le *Supplément*, t. V, n^{os} 52565-52567.

113. *De l'ordre de Saint-Michel...* ; H. Pinoteau, *Études...*, en particulier p. 25-41.

© Presses universitaires François-Rabelais, 2016

Conditions d'utilisation : <http://www.openedition.org/6540>

Cette publication numérique est issue d'un traitement automatique par reconnaissance optique de caractères.

Référence électronique du chapitre

COUSSEAU, Marie-Blanche. *Chapitre 1. Étienne Colaud, enlumineur et libraire* In : *Étienne Colaud : Et l'enluminure parisienne sous le règne de François I^{er}* [en ligne]. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2016 (généralé le 13 mars 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pufr/8487>>. ISBN : 9782869065437. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pufr.8487>.

Référence électronique du livre

COUSSEAU, Marie-Blanche. *Étienne Colaud : Et l'enluminure parisienne sous le règne de François I^{er}*. Nouvelle édition [en ligne]. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2016 (généralé le 13 mars 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pufr/8467>>. ISBN : 9782869065437. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pufr.8467>.

Compatible avec Zotero

Étienne Colaud

**Et l'enluminure parisienne sous le règne de
François I^{er}**

Marie-Blanche Cousseau

Ce livre est cité par

Gordon, Stephen. (2018) The Three Living and the Three Dead in the Horae of Galiot de Genouillac (Rylands Latin MS 38). *Source: Notes in the History of Art*, 37. DOI: [10.1086/697230](https://doi.org/10.1086/697230)